

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° CA 2023-34-CCAS

Convocation du 12 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Subvention 2023 à la Résidence Louis  
VEILLAUD

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. DEVAUX, M. BARREAU

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX,

Secrétaire de séance M. BARREAU

Rapport présenté par M. FOURRIER

Le rapporteur informe :

Afin d'équilibrer le budget de la résidence Louis Veillaud dans le cadre de l'exercice 2023, il convient de verser une subvention.

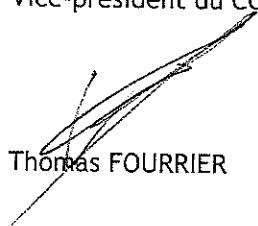
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le versement d'une subvention de 40 000 euros du budget du CCAS au profit du budget annexe de la résidence Louis Veillaud.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-président du CCAS

  
Thomas FOURRIER



Le secrétaire de séance,

  
Georges BARREAU

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 3 Janvier 2024